

Championnat du VSL Golf & Country Club

Villeneuve-sur-Lot Golf & Country Club - Du 25 au 26 Juin 2022

www.vslgolf.com – 0553016019 – asgolfvsl@gmail.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers étant membres du VSL Golf & Country Club ou être membres de l'association sportive du Golf de Villeneuve sur lot. Tous les joueurs licenciés en France devront être titulaire d'un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve. Si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, il devra avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours.

- 1 Série Messieurs, départ boule blanche : comprenant 80 joueurs maximum
- 1 Série Dames, départ boule rouge : comprenant 80 joueuses.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés devront partir en play-off trou par trou. NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve (Joe Keates, Martine Cazottes et Julien Serres) en décide autrement (par exemple : déclarer des Co vainqueurs).

Les voiturettes seront acceptées uniquement sous présentation d'un certificat médical.

Départ en ligne par ordre d'index à partir de 8H00.

Départ par ordre décroissant des scores lors du second tour.

III – ENGAGEMENTS

Les inscriptions seront à adresser par écrit avant le jeudi 23 juin 2022 à minuit à Golf and country club Villeneuve sur lot – La menuiserie 47290 Castelnaud de Gratecambe, ou sur la liste d'inscription disponible au Pro-shop.

IV - REMISE DES PRIX

Le premier Brut homme et la première Brut femme seront récompensés.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus.

VI – DROIT DE JEU

Le montant du droit de jeu sera de 10 euros pour les 2 tours.